



# Webinaire « dispositif éco-énergie tertiaire »

Quel accompagnement pour les collectivités du Pays de Saint-Brieuc?



[WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR](http://WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR)



L'ALEC porte la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le soutien de ses partenaires (le SDE22, Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Agglomération, L'ADEME et la Région Bretagne)

La mission CEP :

- Réalisation et MAJ d'un bilan énergétique
- Appui aux projets de rénovation et de construction
- Campagne d'enregistrement et instrumentation des bâtiments
- Notes d'opportunités sur les énergies renouvelables
- Actions de sensibilisation des usagers
- Etc.





# ↳ Qui est concerné ?



33 communes (sur les 60 adhérentes) possèdent au moins 1 bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup> :

- D'après les données obtenues dans le cadre du CEP
- Chiffre à affiner à l'unité cadastrale

Cela représente environ 140 bâtiments soit 16% des bâtiments (de + de 10m<sup>2</sup>) suivi dans le cadre de la mission.

*A noter que les bâtiments entre 500 et 999 m<sup>2</sup> représentent 19% supplémentaires*



# ↳ Intégration à la mission CEP



**Vote organisé lors du 1<sup>er</sup> GT CEP le 27 janvier dernier.**

Ces actions doivent-elles être intégrées dans la mission CEP ou faire l'objet d'une convention spécifique (avec un financement complémentaire) ?

- A) Intégrer dans la mission CEP
- B) Dans une convention spécifique



# ↳ Modalités d'intervention de l'ALEC



En préambule : Conformément à son projet associatif, l'ALEC se positionne en suivant le principe de subsidiarité et en cherchant la place la plus pertinente au regard des attentes de ses adhérents, de ses moyens humains et de ses compétences.

Le mode de fonctionnement présenté est celui envisagé à ce jour. Il peut encore évoluer en fonction des orientations ou décisions prises par les différentes instances (Bureau et CA de ALEC, Comité de pilotage CEP, etc.)



# Modalités d'intervention de l'ALEC



## Partie 1

| Étapes   | Rôle de la commune  | Rôle de l'ALEC  | Echéance   |
|--|---|---|------------|
| 1 / Recenser le patrimoine concerné              | <ul style="list-style-type: none"><li>Vérification et analyse à l'unité parcellaire</li><li>Compléter la matrice(indicateurs, occupations, travaux, etc.)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Pré-ciblage des bâtiments</li><li>Transmission d'une matrice recensant les données nécessaires à la saisie OPERAT</li></ul> | 30/09/2021 |
| 2/ collecter les données de consommation         | -   | <ul style="list-style-type: none"><li>Transmission des données de consommations / bât. à la collectivité (tableur excel)</li></ul>                                |            |
| 3/ saisir les données et les indicateurs         | <ul style="list-style-type: none"><li>Création du compte OPERAT et saisi du patrimoine</li><li>Saisie des données/indicateurs</li></ul>                             | <ul style="list-style-type: none"><li>Soutien, en 2<sup>ème</sup> rideau, à la collectivité</li></ul>   |            |
| 4/ Définir l'année de référence et les objectifs | -   | <ul style="list-style-type: none"><li>Assistance au choix de l'année de référence</li><li>Aide à la détermination des objectifs à atteindre / bât.</li></ul>      |            |



# ➤ Modalités d'intervention de l'ALEC



## Partie 2

| Etapes  | Rôle de la collectivité   | Rôle de l'ALEC  | Echéance                   |
|---|---|---|----------------------------|
| 5/ Elaborer le plan d'action(et modulation en fonction des contraintes) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Passation des marchés d'audits ou appui sur les dispositifs existants (ACTEE =&gt; SDE 22)</li><li>• Saisie des modulations et des justificatifs dans OPERAT</li><li>• Validation des scénarios des plans d'actions</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Appui à la hiérarchisation des bâtiments et des potentiels de gain</li><li>• Ciblage des bâtiments nécessitant un audit</li><li>• Aide aux choix des travaux à retenir</li><li>• Proposition de modulations en fonction des contraintes (techniques, économiques, etc.)</li></ul> | 30/09/2026                 |
| 6/ Mettre en place le plan d'action                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Passation des marchés de travaux</li><li>• Suivi des chantiers en interne ou via des équipes de Moe en fonction des projets</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Aide à la formalisation des performances et objectifs à atteindre dans les documents de consultation</li><li>• Contrôle des réductions de consommation après travaux</li></ul>  |                            |
| 7/ Remonter les données en suivi dans OPERAT                            | <ul style="list-style-type: none"><li>• Saisie des données/indicateurs avec le soutien du conseiller CEP</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Transmission des données de consommations / bât. à la collectivité (tableur excel)</li></ul>  | Chaque année au 30/09/XXXX |





# ↳ Modalités d'intervention de l'ALEC



Le Comité de pilotage CEP du 20/04/2021 a validé un nouveau mode de fonctionnement pour le service CEP :

- chaque année, le CEP et la commune définissent ensemble le programme d'actions (principe de points par actions avec possibilité de lisser sur les 4 années de la convention)

Avantages :

- Optimise l'action des CEP qui interviennent de manière ciblée sur les besoins de la commune
- Facilite la gestion des plans de charges des conseillers



# ➤ Modalités d'intervention de l'ALEC



## • Exemple de programme annuel

- commune de **1 500 habs => 8 pts**

1 Bilan (5 pts\*)

1 campagne d'enregistrements de T° (3 Pts\*)

Ou

1 fiche bâtiment (2 pts\*)

1 note d'opportunité (3 Pts\*)

1 visite personnalisée (3 Pts\*)

Ou

1 accompagnement poussé (15 pts\*)

Et seulement 2 bilans sur la période de la convention

## • Exemple de programme annuel

- commune de **5 000 hab => 20 pts**

1 Bilan (5 pts\*)

1 accompagnement poussé (15 pts\*)

Ou

1 Bilan (5 pts\*)

1 dossier « recherche de financements » (3 Pts\*)

**1 Accompagnement « éco énergie tertiaire » pour le plan d'action sur un bâtiment (6 Pts\*)**

1 Assistance aux paramétrages des installations (5 Pts\*)

*\*Nb de points encore à l'étude, donné à titre indicatif*



# ➤ Modalités d'intervention de l'ALEC



## En synthèse

La **partie 1** sera réalisée dans le cadre de la mission CEP et les éléments seront transmis aux communes d'ici la date butoir.

La liste des éléments n'est pas encore arrêtée par manque de visibilité lié à l'absence d'accès à la plateforme OPERAT.

Pour la **partie 2**, cet accompagnement serait acté conjointement avec la commune adhérente dans le cadre du nouveau fonctionnement basé sur le catalogue CEP.

Il est probable que le volume de points dédié soit calculé non pas en fonction du nombre d'habitants (comme c'est le cas pour l'adhésion à l'ALEC), mais plutôt au nombre de bâtiments concernés pour la collectivité.

